

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS !

Saint-Hyacinthe, le 20 août 2019 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres, que la dernière collecte de gros rebuts de l'année 2019 est à nos portes. Les gros rebuts doivent être **sortis avant 7h le matin** de la journée de collecte des déchets car cette-collecte est effectuée par un camion distinct de celui qui procède à la collecte régulière, selon un horaire différent.

Lors de ces collectes, seuls les « gros objets » sont ramassés puisque les autres petits objets peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne constituent pas des gros rebuts et ils ne sont pas ramassés lors de ces collectes.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres par les citoyens, lesquelles sont valorisées à 76%, celles recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. Une liste de rebuts admissibles est jointe dans l'aide-mémoire suivant :

AIDE-MÉMOIRE

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que des **déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.**

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

Dates de collecte

Ville de Saint-Hyacinthe :

- Lundi 30 septembre Secteur 1
- Mardi 1 octobre Secteur 2
- Mercredi 2 octobre Secteur 3
- Jeudi 3 octobre Secteur 4
- Vendredi 4 octobre Secteur 5

Pour connaître votre secteur, veuillez vous référer à votre calendrier de collectes à trois voies.

- **Lundi 23 septembre :** Acton Vale

- **Mardi 24 septembre :**
Béthanie Canton de Roxton
Roxton Falls Saint-Nazaire-d'Acton
Saint-Théodore-d'Acton Sainte-Christine
Sainte-Hélène-de-Bagot Upton

- **Mercredi 25 septembre :**
La Présentation Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville Saint-Hugues
Saint-Jude Saint-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu Saint-Simon

- **Jeudi 26 septembre :**
Saint-Dominique Saint-Liboire
Saint-Valérien-de-Milton

- **Vendredi 27 septembre :**
Saint-Damase Saint-Pie
Sainte-Madeleine Sainte-Marie-Madeleine

En dehors de cet horaire de collecte, la Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres à Saint-Hyacinthe et Acton Vale où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, de la mi-avril à la fin novembre.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
 450 774-2350
 www.riam.quebec